

Notice explicative adéquate conformément à l'article 7 § 1 de la Loi relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises de 21.12.2013

Votre banque fait un maximum pour que ce document donne un bon reflet des principales types de crédit. En cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime.

Français

Prêteur	S.A. BankB Mannebeekstraat 33 8790 Waregem Tel. 056/629281 - Fax 056/611079 – email : lombard@bankb.be
Type de crédit	Crédit d'investissement – Crédit de confort (lombard)
Principales caractéristiques	Vous payez annuellement des intérêts variable calculés sur le capital emprunté. A l'échéance finale vous remboursez le capital emprunté sans qu'une indemnité de emploi est due.
Durée	Ouverture de crédit avec garantie d'un gage de titres: durée indéterminée Crédit avec durée déterminée (1-5 ans)
Possibilité de remboursement anticipé	L'entreprise a le droit de rembourser en tout ou en partie et à tout moment le solde du capital restant dû par anticipation, sans que ce droit puisse être subordonné à l'accomplissement de conditions supplémentaires, à l'exception de l'indemnité de emploi. L'entreprise doit aviser le prêteur de son intention par lettre recommandée à la poste, au moins 1 mois avant le remboursement. l'indemnité de emploi s'élève à 500 EUR. Aucune indemnité n'est due en cas de remboursement integral à l'échéance finale.

Coûts éventuels	Frais de dossier (1 x)
Exemples typiques de ce type de crédit	- Des clients de gestion d'actifs ou des clients avec une grande portefeuille de titres qui souhaitent faire un investissement sans réaliser leur portefeuille de titres et sans affecter leurs biens immobiliers pour combler un problème de financement temporaire ; - ...
Aides au niveau du financement et/ou de la garantie aux entreprises	Les différents pouvoirs publics en Belgique offrent des aides au niveau du financement et/ou de la garantie aux entreprises. Pour un condensé des mesures européennes, fédérales et régionales et des liens vers d'autres sources d'informations plus détaillées nous vous conseillons de visiter le site web : https://financementdesentreprises.be/accompagnement-soutien
Service de Médiation compétent	Si vous avez fait appel au service clientèle de votre banque ou de votre établissement de crédit mais que vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers (Ombudsfin). Celui-ci traite toutes les plaintes relatives aux crédits en cours. 1° ligne: klachten@bankb.be – Mevr. Inge Ampe – Mannebeekstraat 33 te 8790 Waregem 2° ligne: ombudsman@ombudsfin.be - North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8 bte 2, 1000 Bruxelles